



Barèmes au 31 mars 2016.

Barème au 25 juin 2014

HONORAIRES DE LOCATION (avec recherche de locataire).

HONORAIRES DE TRANSACTION (charge vendeur).

Prix de vente:			Honoraires TTC
1,00 €	à	49 999,00 €	3 000,00 €
50 000,00 €	à	99 999,00 €	6%
100 000,00 €	à	159 999,00 €	5,50%
160 000,00 €	à	219 999,00 €	5,40%
220 000,00 €	à	299 999,00 €	5,30%
300 000,00 €	à	399 999,00 €	5,20%
400 000,00 €	à	499 999,00 €	5%
500 000,00 €	et +	forfait	25 000,00 €

TVA de 20 % susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

API Immo siège social : 130Bis, bld de la République 17340 CHATELAILLON-Plage Tél. 0546418080 – Fax 0546299548 – contact@api-immobilier.com, www.api-immobilier.com Sarl au capital de 3000€ - RCS La Rochelle 802 044 230 – N° TVA intracommunautaire FR 75 802 044 230. Titre professionnel : agent immobilier – Carte professionnelle n° T/1117-401/G délivrée par la Préfecture de La Rochelle. Activité Transactions sur immeubles et fonds de commerce & Gestion immobilière. Garantie financière Transaction et Gestion – GALIAN – 89, rue de la Boétie à PARIS 75008

<p>Baux non meublés régis par la loi du 06 juillet 1989.</p> <p>Baux meublés d'un an.</p> <p>Baux meublés étudiants (9 mois).</p>	<p>Honoraires de mise en location (hors zone tendue) :</p> <p>=> A la charge du locataire (visite logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail) 8 € du m2. + frais état des lieux d'entrée et de sortie soit 3€ du m2 selon le barème de la société habilitée.* (société ou huissier au choix du locataire).</p> <p>=> A la charge du propriétaire (visite logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail) 8 € du m2. + frais d'état des lieux selon le barème de la société habilitée* ou huissier.</p>
	<p>Honoraires de mise en location (zone tendue)* :</p> <p>=> A la charge du locataire (visite logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail) 10 € du m2. + frais état des lieux d'entrée et de sortie soit 3€ du m2 selon le barème de la société habilitée.* (société ou huissier au choix du locataire).</p> <p>=> A la charge du propriétaire (visite logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail) 10 € du m2. + frais d'état des lieux selon le barème de la société habilitée* ou huissier.</p>
	<p>20 % TTC du prix net propriétaire (Très Basse Saison, Basse saison, moyenne saison, Haute Saison et Très haute saison) + frais de dossier.</p>
<p>Locations saisonnières</p>	

* tarifs appliqués suivant type et surface de la location barème disponible à l'agence.

Liste des villes (agglomérations de la Rochelle) en zone tendue : Angoulins-sur-Mer, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Lagord, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, La Rochelle, Salles-sur-Mer.

HONORAIRES DE GESTION (à charge du mandant).

- Honoraires de gestion courante (uniquement sur le loyer encaissé) :

* Pour un bien 7,5 % HT soit 9 % TTC
 * au-delà de deux biens en gestion 5 % HT soit 6 % TTC

- Clôture du compte de gestion à votre demande : 100 € TTC à la charge du bailleur.

TVA 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

API Immo siège social : 130bis, bd de la République 17340 Châtelailon-Plage Tél. 0546418080 – Fax 0546299548 – contact@api-immobilier.com, www.api-immobilier.com Sarl au capital de 3000€ - RCS La Rochelle 802 044 230 – N° TVA intracommunautaire FR 75 802 044 230. Titre professionnel : agent immobilier – carte professionnelle n° T/1117-401/G délivrée par la préfecture de La Rochelle. Activité Transactions sur immeubles et fonds de commerce & Gestion immobilière. Garantie financière Transaction et gestion – GALIAN – 89, rue de la Boétie à PARIS 75008.